

Délibération n°2026-05-102

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Convention de prestation de service pour la campagne 2026 de stérilisation des œufs de goélands

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné procuration

Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean
M. POT Dominique à M. LOAËC Éric
Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry
Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves
Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Annuellement, la Communauté de communes réalise une campagne de stérilisation des œufs de goélands sur des bâtiments situés au sein de la zone communautaire d'activités économiques du Vern à Landivisiau.

La ville de Landivisiau est également sollicitée pour assurer la stérilisation d'œufs de goélands sur son territoire, hors zones d'activités économiques.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, et comme elles le font depuis 2019, la Communauté de communes et la commune de Landivisiau souhaitent conventionner afin de mutualiser l'opération 2026 de stérilisation des œufs de goélands.

Par la présente convention, la commune de Landivisiau confie à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau le soin de :

- Constituer et d'adresser à la Préfecture du Finistère le dossier de demande de dérogation pour réaliser la campagne de stérilisation 2026 des œufs de goélands sur 8 sites du territoire communal ;
- Retenir le prestataire de service chargé de réaliser la campagne de stérilisation des œufs de goélands et d'établir le bilan de son intervention conformément à la réglementation en vigueur.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 et peut être résiliée à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Pour l'exécution de la présente convention, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune de Landivisiau s'établit à 1.923,25 HT, soit 2.307,90 € TTC.

Le conseil communautaire,

Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026,

Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

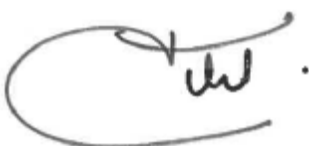
A l'unanimité,

- **Approuve la convention de prestation de service pour la campagne 2026 de stérilisation des œufs de goélands entre la CCPL et la ville de Landivisiau, ci-annexée.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.



Convention de prestation de service pour la campagne 2026 de stérilisation des œufs de Goëlands

LA COMMUNE DE LANDIVISIAU, domiciliée 19 rue George Clémenceau – 29400 LANDIVISIAU, représentée par son Maire en exercice, Samuel PHELIPPOT
Ci-après désignée « **La Commune** »,

ET

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU, domiciliée Zone de Kerven - BP 30122 - 29401 LANDIVISIAU, représentée par son Président en exercice, Henri BILLON
Ci-après désignée « **La Communauté de communes** »,

Préambule :

Annuellement, la Communauté de communes réalise une campagne de stérilisation des œufs de goëlands sur des bâtiments situés au sein de la zone d'activités communautaire du Vern à Landivisiau.

La ville de Landivisiau doit également assurer la stérilisation d'œufs de goëlands sur son territoire, hors zone d'activités communautaire.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, la communauté de communes et la commune de Landivisiau souhaitent continuer à conventionner afin de mutualiser l'opération 2026 de stérilisation des œufs de goëlands.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par présente convention, la commune de Landivisiau confie à la Communauté de communes du Pays le Landivisiau le soin de réaliser la campagne de stérilisation 2026 des œufs de goëlands sur 8 sites du territoire communal.

Article 2 : Durée :

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 3 : Dispositions financières :

Pour l'exécution de la présente convention, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune s'établi à 1.923,25 HT soit 2.307,90 € TTC.

Article 4 : Litiges :

Tout litige relatif à l'exécution de la présente Convention de participation relève de la compétence du Tribunal Administratif compétent.

Fait à Landivisiau, le

En 2 exemplaires originaux.

Pour La Commune,

Pour la Communauté de communes
du Pays de Landivisiau,

Le Maire,
Samuel PHELIPPOT.

Le Président,
Henri BILLON.